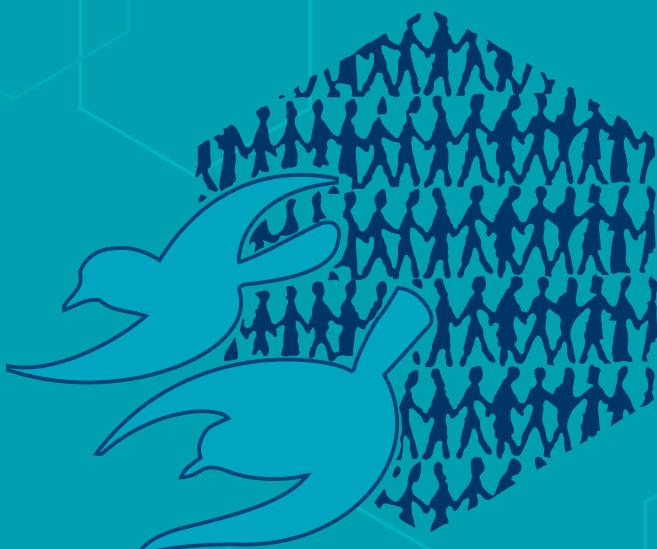


RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Diversités démographiques et territoires dans L'ORDRE DIVIN de J. P. SÜßMILCH¹

Jean-Marc ROHRBASSER

INED, Paris, France

Le pasteur Süßmilch, en quête de lois universelles et de moyennes statistiques qui témoignent de l'existence d'un ordre divin, est beaucoup plus sensible à l'unité qu'aux différences, ce qui le conduit plutôt à négliger les distinctions frontalières. Cependant, son ouvrage majeur² contient une masse impressionnante de données démographiques, ce qui est exceptionnel pour l'époque. On étudie ici comment Süßmilch rapporte ces données à des territoires définis et l'on s'interroge sur la possibilité d'établir des comparaisons et ainsi de mettre au jour, éventuellement, des différences de régimes démographiques inscrites dans l'espace des Etats placés sous la juridiction de Frédéric II³. Le lecteur voudra bien se reporter à la carte⁴ pour situer les provinces dont il est question dans le texte.

L'État des lieux

Süßmilch parle constamment de « nos États » pour désigner la Prusse-Brandebourg à l'époque de Frédéric II⁵. Qu'entend-il par là ?

A la fin de *L'Ordre divin* de 1741, Süßmilch, étudiant comment, à l'aide d'un multiplicateur, on passe du nombre des décès au nombre des habitants, présente les provinces sous forme de tableau⁶ :

¹ Nous tenons à remercier bien vivement Jean-Noël Biraben qui nous a fourni les atlas historiques nécessaires à la réalisation de ce travail, et Christine Théré qui l'a relu et amendé.

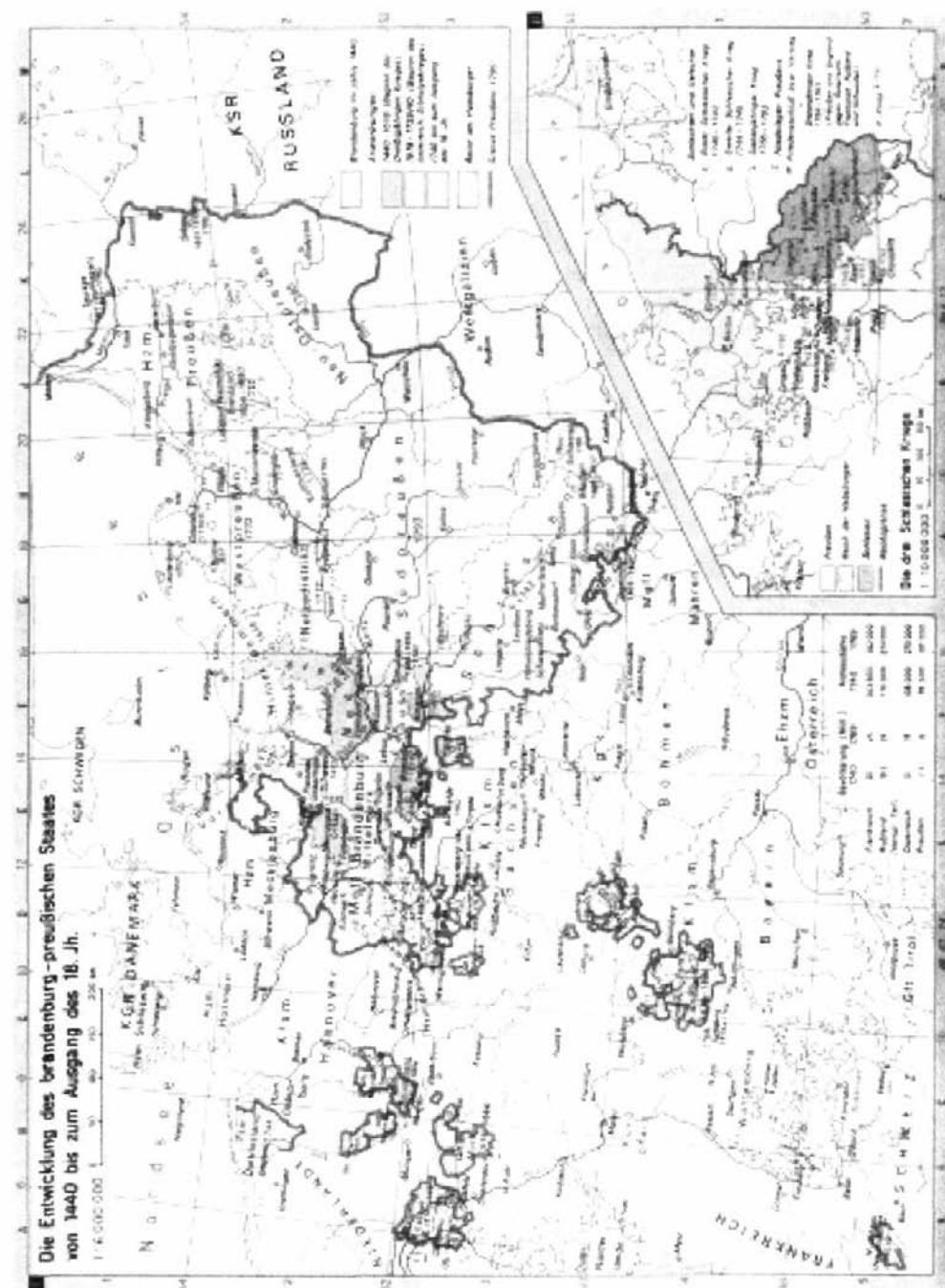
² Nous en considérons ici trois éditions : celle de 1741, celle de 1761-62 et celle de 1776 qui comprend un troisième volume d'additions dues à Christian Jacob Baumann, neveu par alliance de Süßmilch. Les trois éditions portent le même titre : *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, aus der Geburt, Tod, und Fortpflanzung desselben erwiesen von Johann Peter Süßmilch* [L'Ordre divin dans les changements de l'espèce humaine, démontré par la naissance, la mort et la propagation de celle-ci par J. P. Süßmilch], et ont toutes trois paru à Berlin. Les références sont toujours celles de la pagination des éditions allemandes originales. En rendant hommage à l'indispensable édition de l'INED : « *L'Ordre divin* » aux origines de la démographie, traduction partielle originale [de Maurice Kriegel] avec des études et commentaires rassemblés par Jacqueline Hecht, Paris, INED, 1979-1984, 3 vol., nous nous référons cependant aux éditions allemandes et toutes les traductions sont de notre fait.

³ Autre limite : nous procémons à une étude strictement interne, fondée sur les seuls textes de *L'Ordre divin*.

⁴ Nous utilisons la carte 70 *Die Entwicklung des brandenburg-preußischen Staates von 1440 bis zum Ausgang des 18. Jahrhundert*, in *Atlas zur Geschichte*, Band I, *Von den Anfängen der menschlichen Gesellschaft bis zum Vorabend der Großen Sozialistischen Oktoberrevolution 1917*, Gotha/Leipzig, VEB Hermann Haack, Geographisch-Kartographische Anstalt, 1976.

⁵ OD 1741, Préface, pp. xiv-xv : « Tandis que je m'en revenais de l'Université vers Berlin, quelques relevés [...] aussi bien de Berlin que de tout le pays, me tombèrent entre les mains. Ce me fut un tout particulier contentement d'y percevoir une concordance presque complète de nos Etats et de l'Angleterre. »

⁶ OD 1741, chap. 8, § 107, p. 318. Dans ce tableau, la Colonie française (« le Refuge ») désigne l'implantation, dans les territoires de la Prusse-Brandebourg, des Huguenots chassés de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). Ce n'est pas un territoire. Le Refuge est principalement berlinois.



- 1) Prusse
- 2) Marche Electorale
- 3) Duché de Clèves
- 4) Duché de Magdebourg
- 5) Duché de Poméranie
- 6) La Nouvelle Marche
- 7) Principauté d'Halberstadt
- 8) Ravensberg
- 9) Minden
- 10) Lingen
- 11) Gueldre
- 12) Tecklenbourg
- 13) Hohenstein
- 14) Lauenbourg et Bülow
- 15) Moers
- 16) Colonie française

Après 1740, les guerres de Silésie permettront d'ajouter cette province, puis, en 1744, la Frise Orientale.

Il n'y a donc pas d'équivoque dans les désignations suivantes : « Dans les Etats du Roi de Prusse au complet [...] », ou encore : « Avec des listes de plusieurs années dans nos Etats [...] »⁷, et de même : « J'ai d'abord établi une comparaison à partir de la liste générale du pays entier [...] »⁸

Süßmilch désigne ainsi les Etats de la Prusse-Brandebourg. Il peut même donner des précisions tout à fait claires : « Dans les dernières années, j'ai soustrait Gueldre, Moers, Lingen, Tecklenbourg et les Colonies françaises [...] »⁹

Une question de limites

Les données démographiques étant rapportées à un territoire, il s'agit de le délimiter. Süßmilch est conscient des difficultés que présente une telle opération.

Si les estimations de la population de tel ou tel territoire varient d'un auteur à l'autre, cela peut être dû à des différences portant sur les limites adoptées pour les définir. Le pasteur l'illustre à propos de la célèbre controverse qui se développe au XVIII^e siècle pour savoir qui de Londres ou de Paris possède le plus grand nombre d'habitants, et est ainsi la plus grande ville du monde. En ce qui concerne, par exemple, les limites à assigner à la ville de Londres. La juste conclusion démographique viendra de la juste délimitation¹⁰ :

« Graunt lui-même l'accorde [que Paris est plus grand que Londres] puisque, de son temps, le nombre des décès à Paris, en 3 ans, 1670-1672, était de 56 443, tandis qu'à Londres, dans tous les faubourgs et les endroits avoisinants, il n'était que de 54 157, et qu'en outre, dix mille devraient être encore comptés en moins, Westminster

⁷ OD 1741, chap. 1, § 2, p. 4.

⁸ *Ibid.*, § 3, p. 6.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, chap. 8, § 110, pp. 330-331.

étant alors une ville à part, et Hackney, Lambeth, Newington, Islington, Rotherhit, Stepney ne pouvant être regardés comme des parties de la ville, encore qu'il fût fait état de leurs décès dans les listes londoniennes [...] Cette différence [...] n'a plus ensuite été prise en considération puisque, à cause des maisons que l'on y a construites, ces endroits ont été adjoints à Londres et que le tout s'est véritablement fondu en une seule ville. »

La délimitation du territoire peut tenir à une question de dénomination. A propos du dénombrement des habitants de la Hollande, Süßmilch précise ceci¹¹ :

« On voit bien que le précédent calcul d'un million ne s'entend que pour la seule Province de Hollande dans les Provinces Unies. Les autres provinces ensemble ne devraient-elles pas avoir aussi quelques millions ? Et ne devrait-on pas, pour toute la Hollande, pouvoir compter 3 voire 4 millions d'âmes ? Je m'étais, au début, presque laissé abuser par le mot *Hollande* car je l'avais entendu pour toutes les Provinces selon l'usage dans le parler en vigueur ici. »

Les limites de la Prusse peuvent également être précisées. Süßmilch parle de l'extension de la peste¹² :

« [...] elle s'est toujours répandue jusqu'à venir en 1705 de Lemberg à Jaroslaw et Zamosc, en 1707 à Varsovie, et enfin en 1708 vers la Prusse polonaise, pour s'étendre d'abord à Thorn et de là, malgré toutes les bonnes mesures prises, pour s'élargir de plus en plus. »

La « Prusse polonaise » (*Polnisch-Preußen*) correspond sans doute à ce qui sera, après l'annexion de 1772, la *Westpreußen*, région dans laquelle est située Dantzig (Gdansk) dont Süßmilch insère les listes tout de suite après. C'est le fameux « couloir de Dantzig ».

Cette distinction permet alors à Süßmilch de parler de la « Prusse brandebourgeoise »¹³. Il s'agit du duché de Prusse augmenté de la Lituanie, comme on le voit dans le tableau XXI¹⁴.

Il faut souligner la rigueur dont fait preuve l'auteur de *L'Ordre divin* en ce qui concerne les questions de délimitation, lorsqu'il consulte, si besoin est, les plans cadastraux. Il s'agit du doublement de la population d'une paroisse et le pasteur est en mesure d'affirmer¹⁵

« que la culture de la terre dans cette contrée n'a pas été accrue par de nouveaux défrichements et que de nouvelles fermes ou de nouvelles métairies n'y ont pas été établies, ainsi que le représente les cadastres [*die Catastra*] de la maison communale. »

Ailleurs, Süßmilch s'occupe de la localisation de l'angine¹⁶ :

« J'ai fait moi-même un abrégé des registres paroissiaux que Monsieur le pasteur Helms de Messow, non loin de Crossen, a établi avec la plus grande exactitude [...] ».

¹¹ *Ibid.*, chap. 3, § 25, p. 84.

¹² OD 1761-62, vol. I, chap. 9, § 172, p. 320.

¹³ *Ibid.*, § 173, p. 320.

¹⁴ *Ibid.*, tableau XXI, pp. 83-87 des tableaux.

¹⁵ *Ibid.*, appendice au chap. 14, § 284, p. 575.

¹⁶ *Ibid.*, chap. 13, § 265, p. 527.

Nous avons vu que Krossen, depuis 1482, est une possession du Brandebourg, située au sud-est de Lebus¹⁷. Nous avons donc une localisation très précise de la maladie, puisque la paroisse est celle d'une petite bourgade, Messow, située dans la juridiction de Krossen, à « deux lieues »¹⁸.

Un territoire délimité est, entre autres, défini par sa superficie. En 1761-62, Süßmilch tient compte des indications qu'il trouve chez les géographes de son époque. Le traitement de cette question est assez difficile, compte tenu de l'imprécision des données et de l'extrême variabilité des étalons de mesure¹⁹.

Dans un manuscrit daté du 1^{er} mars 1764²⁰, Süßmilch présente, pour la dernière fois de son vivant, un tableau des provinces de la Prusse-Brandebourg²¹ :

¹⁷ Christian Jacob Baumann était pasteur à Lebus depuis 1758.

¹⁸ OD 1761-62, vol. I, chap. 13, § 265, p. 528 : « [...] cette place n'est qu'à deux petites lieues de Crossen [...] », c'est-à-dire à moins d'une quinzaine de kilomètres.

¹⁹ Süßmilch est, comme à l'accoutumée, fort conscient de ces imprécisions (OD 1776, vol. III, p. 638) : « J'ai entièrement écarter les fractions pour les lieues carrées, car nous ne sommes pas assez avancés pour pouvoir pousser la précision aussi loin. » Baumann en est tout aussi conscient. Il s'agit de la superficie de la Russie (OD 1776, vol. III, addition au chap. 20, § 389, p. 332) : « [...] la surface de la Russie est supposée être en tout de 320 033 $\frac{1}{2}$ lieues carrées allemandes, sans les provinces polonaises qui en font partie, et suivant un calcul corrigé pour l'exactitude duquel l'auteur se cautionne d'une concordance avec la carte berlinoise de l'empire de Russie, surface de laquelle la partie européenne doit comprendre 47 170 $\frac{1}{2}$ lieues carrées ; en revanche, suivant la mesure de Templemann, viennent

64 472 lieues carrées allemandes pour cette partie, dans laquelle la Livonie et l'Ingrémantie [ou Ingrie] ne sont jamais comptées, lesquelles forment à elles deux 1 914 lieues carrées. D'autres posent 57 600 lieues carrées pour toutes les provinces européennes. La différence dans ces calculs est très grande et provient sans doute de ce que l'un compte une province pour l'Europe que l'autre compte pour l'Asie. » Outre les incertitudes sur les mesures, les incertitudes sur la délimitation des territoires sont grandes.

²⁰ Ce manuscrit, reproduit par Baumann, figure *in* OD 1776, vol. III, addition au chap. 25, § 537, pp. 637-647.

²¹ OD 1776, vol. III, tableau 39, p. 56 des tableaux. Süßmilch le commente ainsi (OD 1776, vol. III, p. 637) : « Le véritable auteur de ce tableau est Monsieur le Prof. Struensee de Liegniz. Il a admis la superficie des provinces suivant la carte de l'Allemagne publiée par l'Académie Royale de Berlin [...] Et, comme il manque encore une carte exacte des pays royaux, on peut se contenter de ce qui a été fait. » Il est intéressant de voir qu'y figure la petite possession de Neuchâtel (actuellement en Suisse), acquise en 1707 (en allemand Neuenburg). Elle ne figure, à notre connaissance, dans aucun autre tableau, du moins mentionnée à part. Signalons également que Baumann présente les différents Etats de Prusse-Brandebourg en fonction de leur densité de population (OD 1776, vol. III, addition au § 394, pp. 333-334) : « Suivant un calcul [...] quelque 1 400 [personnes] vivent sur une lieue dans la Marche de Brandebourg, 800 en Poméranie, 1 000 en Prusse et 2 150 en Silésie. Mais il y a des contrées, par exemple Magdebourg, Halberstadt, ainsi que tous les pays autour du Rhin et du Main qui devraient pour la plupart avoir beaucoup plus. Par exemple, dans l'archevêché d'Osnabrück qui, suivant un mesurage précis du lieutenant-colonel von dem Busche renferme 28 lieues carrées, il y avait, en 1772, 116 664 habitants dénombrés, c'est-à-dire 4 166 par lieue. » Süßmilch en conclut ceci, dans son manuscrit de 1764 (*in* OD 1776, vol. III, addition au chap. 25, § 537, p. 638) : « La différence dans la constitution et le degré de population de ces provinces est si grande qu'elle semble à peine croyable [...] »

TRENTE-NEUVIÈME TABLEAU
CONCERNANT L'ÉTAT DE LA POPULATION DANS LES PROVINCES ROYALES DE LA PRUSSE EN 1756;
COUCHÉ SUR LE PAPIER EN 1764.

N.	provinces	bonne année commune des décès en 1756	nombre d'habitants si les décès sont multipliés par 36	superficie des prov. en lieues car. allem.	nombre d'habitants par lieue car.
1	Silésie	42000	1512000	708,75	2135
2	Prusse et Lituanie	19154	689544	694,55	993
3	Marche Elect et Brand	18800	676800	618,71	1421
4	Nouv Marche	5600	201600		
5	Poméranie	9300	334800	438,82	805
6	Lauenbourg et Bülow	500	18000		
7	Magdebourg	8000	288000	102,20	2823
8	Halberstadt	2600	93600	26,66	3600
9	Hohenstein	530	19080	10,55	1908
10	Minden et Ravensbourg	3800	136800	61,90	2242
11	Frise Orientale	2550	91800	60,03	1530
12	Lingen	600	21600	12,87	1800
13	Tecklenbourg	450	16200	11,27	1473
14	Clèves, Mark	5560	200160	116,64	1862
15	Moers	440	15840		
16	Gueldre	1500	54000	30,40	1800
17	Neuchâtel	900	32400	21,43	1542
	somme	122284	4402224	2914,60	1510

La superficie des provinces est donnée en lieues carrées allemandes (*Deutsche Quadratmeilen*).

Le problème consiste d'abord à estimer la valeur de cette unité de surface. Süßmilch nous renseigne lui-même sur les mesures qu'il adopte²² :

« Selon le calcul ordinaire un degré a 15 lieues allemandes ou 25 lieues françaises. La lieue française est ainsi à l'allemande comme 5 à 3. D'après Cassini, un degré a 57 292 toises ou 343 752 pieds parisiens ou encore, d'après le calcul de Harwood, avant Cassini, 343 800 pieds parisiens ou 367 196 pieds londoniens. »

La toise de Paris est donc équivalente à 6 pieds parisiens (343 752/57 292). On l'évalue à environ 1,94904 m, soit 1,95 m, en comptant le pied à 32,5 cm.

Puisqu'un degré équivaut à 57 292 toises, un degré vaut environ : $57\ 292 \times 1,95\ m = 111\ 719,4\ m = 111\ 719\ m$. Or, dit Süßmilch, un degré comprend 15 lieues allemandes. Donc une lieue allemande équivaut à peu près à $111\ 719\ m / 15 = 7\ 447,93\ m$, soit 7 448 m, soit environ 7,5 km.

²² OD 1741, chap. 3, § 22, p. 74. Cf. aussi OD 1741, chap. 3, § 32, p. 102 : « Suivant Cassini (§ 22, n°1), une lieue allemande est longue de 22 916 ou 23 mille pieds parisiens. Une lieue carrée allemande a donc 529 millions de pieds carrés parisiens. »

La lieue carrée allemande est donc en gros équivalente à $56\ 250\ 000\ m^2$, soit $56,25\ km^2$, soit $56\ km^2$.

Ainsi, la superficie de Neuchâtel serait équivalente à $56 \times 21,43 = 1\ 200\ km^2$.

Sur la carte, et en prenant pour extrême longueur environ 55 km et pour extrême largeur environ 20 km, on a $55 \times 20 = 1\ 100\ km^2$. Compte tenu de l'incertitude de la mesure sur carte et de l'incertitude sur la lieue carrée allemande, l'estimation donnée n'est pas du tout irréalistique.

De même, en ce qui concerne le comté de Lingen, *grosso modo* assimilable à un rectangle de longueur 31 km et de largeur 19 km, on a $31 \times 19 = 589\ km^2$. L'estimation donne $56 \times 12,87 = 720\ km^2$.

La délimitation des territoires permet leur comparaison. Süßmilch se préoccupe des conditions qui rendent possible une telle démarche. En 1741, il en voit les premières difficultés, qui tiennent à l'absence de renseignements précis et au peu de données disponibles²³ :

« [...] il me faut franchement avouer qu'il y a toutes sortes de difficultés dans l'application de ce calcul [du nombre des vivants à partir de celui des décès]. On peut encore en faire usage en un seul lieu avec quelque certitude, quoique l'on doive être déjà sur ses gardes s'il est manifeste que la manière de vivre ainsi que la santé des hommes s'y sont modifiées [...] Et prétendre comparer des pays très éloignés les uns des autres semble soumis à plus de difficultés encore, aussi longtemps que l'on ne sait pas si les lieux sont semblables quant à la santé [...] Il faut [...] bien remarquer que l'on ne peut point attendre ici la plus grande exactitude [...] En attendant, l'imperfection n'empêche point d'avoir pu établir quelques comparaisons de lieux et de villes éloignés. »

En 1761, Süßmilch établit un principe plus rigoureux : on ne peut²⁴

« [...] calculer selon les mêmes règles ni mettre en comparaison des villes avec des provinces entières. La cause réside dans la dissemblance démontrée des règles de la mortalité dans les villes et dans des provinces entières. »

Le multiplicateur qui permet de passer des décès au nombre d'habitants ne peut être le même en ville et à la campagne²⁵. On peut certes déterminer un *Mittel*, un multiplicateur moyen, mais il n'autorise pas les comparaisons. Süßmilch le souligne en rappelant que l'Anglais William Maitland s'est trompé en utilisant le même multiplicateur pour Londres et pour les Etats de la Prusse²⁶.

Mais Süßmilch, fidèle à ce qu'il avait établi en 1741, s'autorise à comparer les fécondités dans les Etats de la Prusse²⁷. Il le fait d'ailleurs sur deux périodes, à savoir 1723-1726 et 1751-1756. La comparaison est rendue possible par l'exclusion de la Silésie et de la Frise orientale qui ne figuraient pas dans les Etats de la Prusse lors de la première période envisagée.

Frontières et classements

Après avoir clairement dit qu'il ne peut prétendre à la plus grande exactitude, Süßmilch peut tenter des comparaisons entre divers territoires allemands. Il classe les provinces selon

²³ OD 1741, chap. 8, § 102, pp. 309-310.

²⁴ OD 1761-62, vol. I, chap. 2, § 41, pp. 98-99.

²⁵ Ceci est établi au vol. I, chap. 2, § 35, p. 91 : « [...] il appert que la mortalité 1) à la campagne et dans de bonnes années est de 1/42 à 1/43, dans des années mêlées de 1/38 [...] 3) Dans les petites villes, la mortalité est de 1/32. 4) Dans les grandes, comme Berlin [elle est] de 1/28. 5) Dans de plus grandes encore, comme Rome, Londres, etc., elle va jusqu'à 1/24 ou 1/25. »

²⁶ OD 1761-62, vol. I, chap. 2, § 41, p. 99.

²⁷ *Ibid.*, chap. 5, § 80, p. 162.

différents critères, et observe si un tel classement rend compte de différences significatives d'un point de vue démographique.

Le premier critère est l'éloignement et la superficie. Dans le passage suivant, il s'agit de l'accroissement naturel et de la proportion des décès aux naissances²⁸ :

« Si l'on veut plus précis, on doit faire une distinction entre les Etats suivant leur éloignement ; les proportions seront alors : pour la Prusse, comme 10 à 16-17 ; pour le comté de Marck, Magdebourg, la Poméranie etc., comme 10 à 14 ; pour les Etats de Westphalie, comme 10 à 12 [...] ».

Süßmilch ordonne les provinces selon leur situation géographique, puis établit une comparaison dans les proportions des décès aux naissances²⁹ :

« [...] entre la Prusse et les Etats de Westphalie, se trouve une différence très notable [...] La multiplication en Prusse est [...] à celle de Westphalie comme 12 à 16 ou comme 3 à 4³⁰. Les Etats brandebourgeois se tiennent au milieu des deux. Dans les trois Etats, la multiplication est donc de 12, 14 et 16 ou comme 6, 7 et 8. »

Il existe donc une différence très notable entre la Prusse et les Etats de Westphalie, le Brandebourg présentant une proportion intermédiaire. Or, justement, les Etats brandebourgeois se situent au milieu sur la carte et ils ont une superficie moyenne par rapport aux deux autres.

En 1761, reprenant la question de la proportion des décès aux naissances, Süßmilch insiste cette fois sur l'existence de frontières naturelles, à savoir les fleuves³¹ :

« Il appert [...] 1) que la proportion générale de toutes les Provinces est comme 100 : 133 ou $\frac{10}{13}$. 2) Que les Provinces de ce côté de l'Elbe donnent constamment plus de nés en regard des morts, et davantage que celles entre l'Elbe et la Weser qui elles-mêmes en donnent plus qu'autour du Rhin. »

L'énumération se fait selon l'axe est-ouest, et en fonction des fleuves. Rappelons que l'Elbe traverse le Brandebourg, que la Weser est située plus à l'ouest et que, avec l'Elbe, elle circonsercit la partie est du Hanovre. La fécondité est décroissante d'est en ouest³².

Nous verrons, en étudiant plus bas la mortalité, qu'une autre délimitation peut être tracée selon l'axe nord-sud.

²⁸ OD 1741, chap. 1, § 6, pp. 19-20. Le comté de Mark est regroupé avec le duché de Magdebourg et celui de Poméranie : ce sont plutôt de grands territoires. Les « Etats de Westphalie » désignent Clèves, Gueldre, Lingen, Tecklenbourg, Minden et Ravensberg : de petits territoires.

²⁹ OD 1741, chap. 1, § 8, p. 23.

³⁰ En fait comme 16 à 12, soit de 4 à 3. Cf. *ibid.*, note 28.

³¹ OD 1761-62, vol. I, chap. 7, § 128, p. 242.

³² Nous retrouvons cette répartition lorsque Süßmilch cherche un multiplicateur pour passer des naissances au nombre d'habitants (OD 1761-62, vol. I, chap. 6, § 117, p. 227) : « [...] Je multiplierai par 22 les nés en Prusse, par 27 ou 28 ceux de Poméranie et de la Marche, et par 29 ou 30 ceux d'au-delà de l'Elbe. Et puisque les obstacles au mariage augmentent dans telle ou telle province selon qu'elle est davantage emplie d'habitants, il faudra multiplier, dans la Marche Electorale par exemple, les nés d'il y a 50 ans peut-être par 23 ou 24, mais ceux d'à présent par 27 ou 28. » « Au-delà de l'Elbe » désigne la partie ouest, puisque Süßmilch organise encore son énumération dans le sens est-ouest. Ainsi, l'Elbe constitue une frontière entre deux types de Brandebourg : l'un moins peuplé où l'on se marie davantage, l'autre plus peuplé, celui de l'ouest, où l'on se marie par conséquent moins. Cf. également OD 1741, chap. 4, § 35, p. 107 : « Il appert des listes particulières qu'il se trouve une différence entre les diverses provinces dans la grandeur de la fécondité [...] Le Royaume de Prusse est le plus fécond ; les Etats westphaliens viennent en dernier. » Süßmilch ajoute, *ibid.*, p. 108 : « Je sais bien que le lecteur voudra connaître la cause de cette différence, mais je ne puis la lui donner parce que je ne connais pas la constitution intérieure des Etats. »

Les différences de confession religieuse d'un territoire à l'autre peuvent avoir d'importantes conséquences démographiques. En 1776, Baumann compare l'accroissement de population en Gueldre et en Moers, en prenant comme facteurs la mortalité et le nombre des mariages. Il constate que les deux provinces, à mortalité égale, ont un nombre pratiquement égal d'habitants, alors que, en Moers, beaucoup plus de mariages ont été conclus. Voici son explication³³ :

« [...] dans cette petite principauté [en Moers], nombre de mariages ont été conclus qui ne peuvent demeurer là et [...] les provinces voisines ont plus d'un mariage établi qui ont été conclus en Moers. Ceci est concevable par le voisinage du chapitre de Cölln, dans lequel vivent beaucoup de protestants qui n'ont pas de service religieux public ; ainsi, probablement, beaucoup de leurs mariages, s'ils en sont tombés d'accord avec l'écclesiastique catholique du lieu, ont été consacrés en Moers. De tels mariages ne devraient représenter que $\frac{1}{4}$ de la somme des mariés, lesquels devraient en être ôtés de sorte que la différence de fécondité des mariages avec Gueldre disparût entièrement et que les deux provinces fussent égales en ceci. »

Gueldre et Moers sont deux petites provinces mitoyennes. La différence de confession religieuse y instaure la limite frontalière. Et cette dernière détermine un phénomène de rectification statistique : les mariages comptés en un endroit (Moers) doivent en fait être comptabilisés dans l'autre (Gueldre), du point de vue de leur fécondité. Il n'y a donc pas plus de mariages féconds en Moers qu'en Gueldre, et l'égalité du nombre d'habitants se justifie pleinement³⁴.

D'autres délimitations n'entraînent au contraire aucune conséquence démographique. En étudiant la question des manufactures, Süßmilch écrit ceci à propos des salaires des manufacturiers³⁵ :

« Les ouvriers, les fileurs, les tisserands et toutes ces sortes de gens sont capables d'enrichir un Etat tandis que leurs salaires ne leur permettent pas de devenir eux-mêmes

³³ OD 1776, vol. III, addition au § 102, pp. 123-124.

³⁴ Süßmilch était moins précis (OD 1761-62, vol. I, chap. 5, § 99, p. 208) : « Mais peut-on en conclure que la fécondité particulière des mariages soit en elle-même plus grande dans le duché de Gueldre que dans la principauté de Moers, puisque le premier donne 4 enfants par mariage et la seconde seulement 3 ? En réalité, elle est plus grande, mais non parce que les épouses y sont plus fécondes, que le climat y est différent ou pour d'autres fausses raisons, mais parce que la constitution et l'organisation civiles empêchent en certains lieux les mariages précoces, parce que villes et villages ne se préoccupent pas de la mesure requise d'habitants et ne se sont pas dotés de nouveaux moyens de subsistance, et ainsi de suite. La Nature est partout égale à elle-même, mais les circonstances politiques sont cause qu'elle ne peut produire en tous lieux les mêmes effets. »

³⁵ OD 1761-62, vol. II, chap. 16, § 315, p. 61. Ce massif du Harz, situé à une centaine de kilomètres au sud-est de Hanovre, était le siège d'une exploitation minière. Leibniz y a travaillé de 1680 à 1686, y passant environ 165 semaines et y rédigeant des projets d'amélioration technique. Il est intéressant de noter que Süßmilch fait allusion à ces montagnes en traitant de la résurrection des corps. C'est encore une question de limites : celles de la Terre promise. Pour réfuter l'impie Tyssot de Patot, Süßmilch montre qu'il y a largement assez de matière sur la terre pour fournir à la résurrection des corps (OD 1741, chap. 3, § 32, p. 103) : « Si [...] on admet pour chaque homme une taille de 6 pieds, encore que pareille taille soit des moins fréquentes, tous auront place dans un parallélépipède ou encore un solide oblong quadrilatère dont la surface à la base aura 680 lieues carrées allemandes et la hauteur 6 pieds. Si l'on voulait se représenter également que ce quadrilatère dût être rempli sans aucun interstice et que plus de la moitié en serait vide, alors toute cette matière ne formerait pourtant qu'à peine autant ce que l'on trouve dans la seule montagne du Harz. La chose est tout à fait claire. Et si même le monde avait existé ou devait exister cent fois aussi longtemps, et qu'autant vivent en tout temps, il y aurait encore, ce nonobstant, assez de matière de reste, et ce ne serait pas encore là une réfutation de la doctrine de la résurrection des corps [...] » Les montagnes du Harz sont célèbres pour être, selon la légende, le lieu de la *Walpurgisnacht*, le sabbat des sorcières, sur le mont Brocken, illustré par une scène du *Faust* de Goethe.

riches. C'est donc un devoir et une sorte de reconnaissance de les empêcher de manquer et encore moins de succomber par pauvreté ou par épuisement. Il serait équitable de prendre exemple sur la belle organisation qui règne dans le massif du Harz où le mineur reçoit constamment le même salaire et toujours dans la même sorte de monnaie [...] »

Voici une autre distinction, cette fois entre des modes de culture³⁶ :

« Dans l'Empire, en Franconie et dans d'autres régions de là-bas, l'art de l'irrigation des pâturages est en grand usage. Je n'ai rien aperçu de tel en Saxe, en Westphalie, dans le Lunebourg, dans le Brunschwig et dans notre pays. »

Le comté de Franconie est situé à l'est de la Souabe, au sud du Haut et du Bas-Rhin, au nord de la Bavière, et très à l'ouest du Brandebourg. Là encore, la répartition est caractéristique : le nord et le nord-est sont moins bien cultivés, bénéficient de moins d'« art » de la culture que les terres de l'ouest et du sud de l'Empire³⁷.

Il en va de même pour les types de subsistance. L'arithméticien politique Gregory King dénombre un élevage annuel de 2 000 000 de lapins en Angleterre. Süßmilch ajoute cette observation³⁸ :

« Ici, à la campagne, on ne connaît pas l'usage des lapins et on ne les mange pas. Mais, en Angleterre, presque chaque gentilhomme a sur ses terres des clapiers avec lesquels, en été, il nourrit ses domestiques. »

On trouve également, à l'intérieur même des pays de langue allemande, des frontières linguistiques³⁹. En Silésie, par exemple, on emploie un mot différent pour une même chose⁴⁰ :

« Ceux qui n'ont pas de terre et ne possèdent qu'une baraque [*Häuschen*] s'appellent chez nous teneurs de baraques [*Büdner*], paysan qui n'a que sa maison sans terre [*Häusler*], *Hausinnen*, locataires [*Einlieger*] ; en Silésie on les appelle jardiniers [*Gärtner*] ou sarceurs [*Kräuter*], parce qu'ils n'ont rien d'autre qu'un petit jardin autour de leur maison, etc. »

L'exemple de la mortalité

L'une des circonstances les plus importantes qui font varier le paramètre est la « situation ». Süßmilch, fidèle aux techniques de l'arithmétique politique, n'en cherche pas moins un multiplicateur universel de mortalité⁴¹ :

« [...] la Nature et ses forces sont partout semblables : l'inégalité [...] se fonde tout entière dans la dissemblance des moeurs et du régime. Si les moeurs et la manière de vivre étaient partout, dans les villes et à la campagne, constitués de la même façon, tout comme l'est la Nature, la mortalité serait également pratiquement semblable. »

Il s'agit donc de déceler une même « règle de mortalité », soit un rapport analogue entre deux périodes semblables. Pour ce faire, Süßmilch introduit la notion de « population de référence »⁴² :

³⁶ OD 1761-62, vol. II, chap. 15, § 305, p. 39.

³⁷ Süßmilch mentionne ensuite « un de ses amis » qui a appliqué avec succès ces techniques en Silésie, province qui, à cette époque, appartient à la Prusse-Brandebourg.

³⁸ OD 1761-62, vol. II, chap. 25, § 562, p. 517.

³⁹ On retrouve cette même question, un peu plus complexe — intervention de l'anglais, du français et du latin —, à propos de la nomenclature des maladies.

⁴⁰ OD 1761-62, vol. II, chap. 25, § 557, observation 1, p. 498.

⁴¹ *Ibid.*, vol. I, chap. 2, § 38, p. 96.

« La Prusse, la Poméranie et la Nouvelle Marche se comparent donc, comme les nombres moyens de leurs morts, savoir, autour de 1755, comme 19 000, 9 000 et 5 500. Dans le duché de Wurtemberg, l'année commune de cinq ans des décès était à peu près 15 000. Ce duché a donc autant d'habitants que la Poméranie et la Nouvelle Marche en ont ensemble, et ainsi de suite. »

Le duché de Wurtemberg est situé au sud de la Saxe, à l'ouest de la Bavière. Nous savons que la Poméranie et la Nouvelle Marche font partie des États de Prusse-Brandebourg et sont des régions de moindre peuplement.

Mais Süßmilch, théologien avant tout, est à la recherche des preuves de la manifestation de l'ordre de Dieu ici-bas. Selon lui, les différences de régimes de mortalité n'entament pas cet ordre, loi universelle qui fait fi des frontières et des circonstances locales⁴³ :

« Là se montre un ordre que l'on peut et doit à bon droit appeler le plus grand et le plus parfait [...] Les climats et la différence dans les subsistances semblent n'avoir presque aucune influence [...] Il n'y a que la manière de vivre, les circonstances morales de la vie, le vice et la vertu, la mollesse et l'ardeur au travail qui occasionnent une petite différence entre les décès à la campagne et dans les grandes villes. Mais qui donc aurait pu se représenter comme possible que les moines bénédictins, les nonnes et les tontiniers de Paris tout comme les paysans de la marche de Brandebourg et ceux de Suède fussent être assujettis à des lois identiques de mortalité ? [...] »

Baumann, quoiqu'il demeure convaincu de la perfection de l'ordre divin⁴⁴, se montre beaucoup plus soucieux que son oncle de souligner la diversité qui règne dans les phénomènes démographiques. C'est l'objectif de l'addition au § 35 de *L'Ordre divin*⁴⁵ : même pour la mortalité, il est impossible de déterminer une règle universelle⁴⁶ :

« Comme, à ce sujet, tout a été dit jusqu'ici de ce qui pouvait être dit, toute autre observation possible visant à déterminer une règle générale de la mortalité pour toutes

⁴² *Ibid.*, § 40, p. 98.

⁴³ *Ibid.*, vol. II, chap. 22, § 436, pp. 286-287.

⁴⁴ En ce qui concerne le rapport des naissances au nombre d'habitants, Baumann constate ceci (OD 1776, vol. III, addition à la p. 225 du § 117, p. 130) : « On peut encore assurément moins trouver une proportion moyenne des naissances aux vivants qui se rencontre en général qu'une mesure générale de la mortalité pour tous les pays. Certes, toute chose a ses règles et son ordre compassés par le Créateur, mais ceci s'ordonnance suivant les circonstances et les constitutions différentes des pays et suivant la mesure qui en provient d'une population plus grande ou plus restreinte, et il faut, par conséquent, que ces règles et cet ordre soient différents et aient également une concordance différente. » Mais il n'en adhère pas moins à la thèse générale du gouvernement divin (OD 1776, vol. III, addition au § 42, p. 61) : « Quand l'ordre et la règle de la mortalité ne seraient pas semblables dans tous les pays et contrées et que mainte circonstance pourrait augmenter ou diminuer la mesure, il est nonobstant démontré évidemment qu'il existe effectivement un ordre et que la variation même de celui-ci nous le représente d'autant plus parfaitement. Ces considérations sont donc à regarder comme le commentaire le mieux fondé des différents endroits de l'Ecriture qui assurent les hommes des dispositions précises que le gouvernement divin exerce sur le peu de jours éphémères qu'ils vivent sur terre [...] » De plus, les différents ordres sont liés dans la main de Dieu (OD 1776, vol. III, addition au § 58, p. 79) : « [...] la mesure de la mortalité en différents pays est en effet très différente et [...] c'est une chose vainue d'en attendre que, à la suite de futures observations, l'on puisse découvrir une mesure certaine pour tous ou pour l'espèce humaine. C'est toujours bien assez que l'on voie comment les ordres divins se tiennent entre eux en liaison et en accord d'après la mesure donnée de la constitution et de la manière de vivre des pays. » Tout ceci est bien conforme à la thèse générale de Süßmilch, par exemple, à propos de l'accroissement naturel (OD 1741, chap. 3, § 30, pp. 98-99) : « Il appert (§ 3) des dénombrements en Prusse et dans les Etats de Brandebourg que la vitesse de la multiplication est différente dès lors qu'une province exige plus d'années qu'une autre pour le doublement. Ainsi, la multiplication est quelque chose de changeant, que Dieu peut très aisément ralentir ou accélérer selon l'état du monde. »

⁴⁵ OD 1776, vol. III, addition au § 35, pp. 54-59.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 54.

les provinces, qui serait appliquée à toutes et à chacune, ne contribuerait que peu ou en rien, parce que toutes les provinces et tous les pays ne sont point peuplés au même degré, mais principalement également parce que la proportion des habitants des villes à ceux des villages est toujours très différente dans des pays différents. »

Ce qu'il démontre par une comparaison entre les deux provinces mitoyennes de la Poméranie et du Brandebourg⁴⁷ :

« La Marche Electorale et la Poméranie, par exemple, ne peuvent point avoir une même règle de mortalité parce qu'en Poméranie, proportionnellement, plus d'hommes vivent à la campagne que dans la Marche Electorale où Berlin à elle seule renferme $\frac{1}{6}$ de tous les vivants, et les autres villes plus de $\frac{1}{6}$, de sorte que, pour les campagnards, ne viennent pas encore $\frac{2}{3}$ pleins. »

Retenant la thèse selon laquelle la mortalité est plus élevée en ville qu'à la campagne, Baumann donne un multiplicateur par province⁴⁸ :

« Si les habitants des villes d'une province sont à ceux des villages tout juste comme 1 à 3, $\frac{1}{36}$ semble la mesure convenable de la mortalité dans des pays moyennement peuplés, ce qui peut monter de $\frac{1}{35}$ à $\frac{1}{33}$ si ceux-là sont à ceux-ci comme 2 à 5 ou même comme 3 à 7. En revanche, ce peut être aussi plus restreint s'ils se rapportent comme 2 à 7 ou comme 1 à 4, ou même comme 2 à 9. Sur ces principes, j'admettrais pour mesure ordinaire de la mortalité 38 en Prusse, $37\frac{1}{2}$ en Poméranie, 37 dans la Nouvelle Marche et 35, au plus haut $35\frac{1}{2}$ dans la Marche Electorale. »

Il est intéressant de constater que, conformément à ce que nous avons vu plus haut chez Süßmilch, l'énumération se fait d'est en ouest, et que la mortalité, au contraire de la fécondité, va croissant.

Afin d'expliquer ces différences, Baumann développe les arguments avancés par Süßmilch : la qualité de l'air, le degré d'humidité et surtout la pratique agricole⁴⁹. Baumann, dès

⁴⁷ *Ibid.*, pp. 54-55.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 56.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 57 : « L'agriculture semble être la manière de vivre des hommes pour laquelle se trouve le plus petit degré de mortalité ; tout comme, en revanche, de nombreuses manufactures, le commerce et la navigation être celle pour laquelle se trouve le plus élevé. C'est pourquoi, par exemple, les villages de la Marche ou de la Poméranie et ceux de la Hollande sont à considérer comme deux extrêmes, pour lesquels il est impossible qu'il y ait une seule règle et un seul ordre dans la mortalité. C'est pourquoi également l'ordre dans la mortalité selon l'âge et tous les calculs qui s'en déduisent ne sont point semblables pour les uns et les autres, ou encore que ce qui vaut pour les uns ne peut être appliqué aux autres. » Et encore (OD 1776, vol. III, addition au § 461, p. 368) : « C'est pourquoi ce serait chose vainne que d'espérer une table que l'on pourrait appliquer à tous les pays ou à l'espèce humaine tout entière. Il faut que l'ordre des morts suivant l'âge en Hollande soit assurément autre qu'il n'est en Suède et que, par conséquent, la durée moyenne et la durée probable de la vie le soient également. Donc, tous les calculs se rapportant à cet ordre, ainsi que ceux des rentes viagères, des tontines et des caisses de veuves, lesquels sont faits suivant des hypothèses anglaises ou hollandaises, ne sont utilisables qu'en Angleterre et en Hollande, mais non en Allemagne où d'autres ordres se produisent, et où, par conséquent également, l'on doit nécessairement faire d'autres calculs. ». Ce qui aboutit à cette conclusion catégorique (OD 1776, vol. III, addition au § 461, p. 373 et p. 381) : « Mais on connaît également par là ce qu'il se trouve encore à présent de lacunes dans le calcul des morts suivant l'ordre de leurs âges ; et combien de choses il faut encore avant que l'on puisse s'y promettre quelque chose de plus précis, ainsi que dans la détermination de la durée moyenne et de la durée probable de la vie, ce qui ne peut arriver tant qu'on n'aura pas davantage de listes exactes, et dans des provinces entières, des morts suivant l'âge, et que, de leur comparaison, on ne pourra extraire de

lors, n'envisage plus la possibilité d'une table de mortalité moyenne, mais de tables particulières, et trace une grande frontière dans l'Europe de son temps : la démarcation entre le nord et le sud en ce qui concerne la mortalité⁵⁰ :

« Les pays qui s'étendent plus loin vers le sud semblent également avoir une plus grande mortalité que ceux qui sont situés davantage vers le nord, mais cela pourrait être attribué pour la plupart au plus grand peuplement des premiers par comparaison. »

Baumann conclut par une comparaison entre le royaume de Naples, la Prusse et la Poméranie, la Norvège et la Suède. Dans les Etats de Prusse-Brandebourg, la mortalité croît d'est en ouest. Ici, la mortalité décroît du nord au sud⁵¹.

Nous terminerons par une considération générale sur la situation de l'Empire au XVIII^e siècle.

Si, vers 1740, à l'époque du premier *Ordre divin*, la géographie du Saint Empire⁵² rappelle celle d'avant la guerre de Trente Ans, à la fin du siècle, cette Allemagne est devenue beaucoup plus orientale. De 1700 à 1800, la croissance du Wurtemberg est de 94%, celle de la Silésie de 100% ; 132,5% pour le Prusse orientale (le « Royaume de Prusse » de Süßmilch) ; 138% pour la Poméranie. L'Allemagne orientale, sous l'action de son despote éclairé, a cessé d'être une "marche", une « frontière ». On peut la joindre à la masse centrale de l'Europe. On mesure alors l'importante croissance de ces populations et le rôle qu'y a joué l'expansion de la Prusse-Brandebourg.

meilleures données [...] Pour parvenir à la plus grande exactitude possible, il ne reste donc rien d'autre que de bonnes listes provinciales. »

⁵⁰ OD 1776, vol. III, addition au § 35, p. 57.

⁵¹ Cette comparaison du sud avec le nord est reprise au sujet de la fécondité dans l'addition à la page 206 du § 98 (OD 1776, vol. III, pp. 110-111) sur ce que Süßmilch appelait « l'ancienne doctrine de la nature », une tradition qui attribuait une plus grande fécondité aux pays du nord, ce que le pasteur réfute dès 1741, en insistant au contraire sur l'importance de l'âge au mariage et sur les différents états de santé (la qualité de l'air) des différents lieux. Baumann développe trois arguments (OD 1776, vol. III, addition à la p. 206 du § 98, pp. 110-111) : « Tout ce que l'on peut concéder avec raison à propos de la plus avantageuse fécondité des pays du nord consiste en ceci 1) que les tentations à la débauche vicieuse n'y sont pas aussi fortes que dans les contrées chaudes ou caniculaires et que, par conséquent, les obstacles à la fécondité des mariages qui en proviennent ne sont pareillement pas aussi puissants ; 2) que les pays du nord, en comparaison et selon la mesure de leur grandeur, sont partout moins peuplés et n'ont pas la mesure de leurs habitants et que, par conséquent, les mariages y trouvent moins d'obstacles, sont plus précocement conclus, durent plus longtemps et peuvent donner davantage d'enfants ; à quoi s'ajoute 3) que la religion protestante a été introduite dans la plupart des pays du nord, laquelle est plus propice à la multiplication que la religion catholique qui règne dans les contrées du midi de l'Europe [...] Le climat ne peut donc en ceci qu'avoir au plus une influence indirecte et éloignée. »

⁵² Voici ce qui concerne l' "Allemagne" in *Atlas général méthodique et élémentaire pour l'étude de la géographie et de l'histoire moderne...* par le Sr. Desnos, A Paris, chez Desnos, 1770 (non paginé) : « L'Allemagne est un pays occupé par un grand nombre de Souverains & de Républiques. Tous ces Souverains & Républiques relèvent de l'Empereur : ils sont confédérés entr'eux, & de cette confédération, résulte un grand Etat nommé le Corps Germanique, dont chaque Souverain & chaque République sont membres, & dont l'Empereur est le Chef. La Bohême & les pays qui s'y rapportent, relèvent de l'Empereur, sans être du Corps Germanique. Le Roi de Bohême est du nombre de ceux des Souverains de l'Empire, qui ont le droit d'écrire l'Empereur : il y en a neuf, qu'on appelle les neufs Electeurs : vous trouverez sur le Rhin la ville de Mayence, & sur une des rivières qui s'y rend, celle de Trèves : ces villes ont leurs Archevêques, tous deux Souverains, & tous deux Electeurs : au Nord de la ville de Trèves, on trouve celle de Cologne située sur le Rhin : l'Archevêque de Cologne est aussi Souverain & Electeur ; cependant la ville de Cologne ne lui appartient point ; elle n'est sujette d'aucun Souverain, & se gouverne en forme de République relevante de l'Empereur : il en est de même d'un grand nombre d'autres villes, qui pour cette raison sont appellées *Villes Impériales*, telles que Francfort, Nuremberg, Ratisbonne : cette dernière est sur le Danube, qui est le plus considérable Fleuve de l'Europe. Vous remarquerez sur le même Fleuve, la ville de Vienne, capitale d'un Etat nommé Archi-Duché d'Autriche. »

Nous laisserons la conclusion au théologien Süßmilch⁵³ :

« Il nous faut cependant accorder que les Etats prussiens sont petits en comparaison de beaucoup d'autres. Mais il nous faut d'autant plus révéler avec reconnaissance la toute bonne Providence du gouverneur de toutes choses qui a élevé la Maison de Brandebourg, de si faible force, à sa présente gloire et grandeur, et qui, au cours de la difficile dernière guerre, a bénî ces forces en les maintenant contre tant de puissances qui les surpassaient. »

⁵³ Manuscrit de 1764, *in* OD 1776, vol. III, addition au chap. 25, § 537, pp. 646-647.